

DELIBERATION : 2021-05-11

OBJET : Décision modificative n° 002/2021 – Budget Ordures Ménagères

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 002/2021 – Budget Ordures Ménagères

Exposé

Considérant les dernières mises à jour de l'inventaire du budget Ordures Ménagères de la CCAPV, il apparaît que certains biens n'ont pas fait l'objet d'un amortissement. Il convient donc, à la demande de la Trésorerie, de régulariser cette situation en procédant aux écritures d'amortissement comptables suivantes.

Il vous est ainsi proposé d'adopter la décision modificative n°002/2021 du Budget Ordures Ménagères tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	87 078.00€
6811	042	Dotations aux amortissements	22 619.00€

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
7811	042	Reprises sur amortissements	109 697.00€

Dépenses d'investissement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
28157	040	Autre matériel et outillage technique	106 998.00€
28154	040	Matériel et outillage technique	2 699.00€

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	87 078.00€
28135	040	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	22 619.00€

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'ADOPTER** la décision modificative n° 002/2021 telle que présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 septembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

